

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26/07/2018**

**Etaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Sylvie ROSSET, Marie-Claire LAFFIN, Béatrice COLLOUD, Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Martine FREYRE, Christine PEILLEX, Béatrice VILLETTE, Messieurs David DE VITO et Franck VIGNE, excusés.

Madame Isabelle ROGUET a été nommée secrétaire.

---

**Le Conseil Municipal** :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 28/06/2018.
- **Prend connaissance** :
  - du résultat de l'appel d'offres relancé pour le lot terrassement / VRD concernant la construction d'une école de musique. Le lot est attribué à l'entreprise DUPONT TP pour un montant de 62 717,60 € HT.
  - du devis de la société Aximum d'un montant de 13 823,03 € HT pour l'entretien du marquage au sol sur la commune.
  - du devis de l'entreprise GJM Maçonnerie d'un montant de 5 650 € HT pour la création d'une dalle en béton au stade des Fins, afin de déplacer le four à pain.
  - de la signature du bail avec un locataire pour un appartement situé dans le bâtiment de la mairie.
  - des tarifs journaliers des Contrats d'Engagement Educatif.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions :
  - ⇒ pour portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le compte de la commune concernant l'acquisition :
    - d'une maison d'habitation, parcelles n° A 796, 797, 1025, route des Chênes, pour un montant de 275 000 €.
    - des parcelles n° C 267 et 268, lieudit « Réchis », d'une superficie de 5 506 m<sup>2</sup>, pour un montant de 220 240 € pour l'agrandissement du cimetière.
  - ⇒ pour définir les modalités de financement entre le Département et la commune de Pers-Jussy pour la sécurisation de la traversée de Jussy, sur la RD 102.
- **Accepte** les devis suivants pour la réfection de l'algéco de la bibliothèque :
  - AP Constructions - Isolation, crépis, pose de 3 portes : 11 100,00 € HT.
  - David Chevallier - Reprise zinguerie: 2 124,00 € HT.
- **Ecoute** Monsieur le Maire qui précise :
  - ⇒ que la commission urbanisme a mandaté Monsieur Dagron, géomètre, chargé d'effectuer un permis d'aménager sur les parcelles communales de Crédoz.
  - ⇒ que le permis de construire délivré à proximité de la Boulangerie et de l'Agence Postale Communale comprend trois logements aidés pris en compte dans le cadre du plan communal de l'habitat intercommunal.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 27 septembre à 19h30.